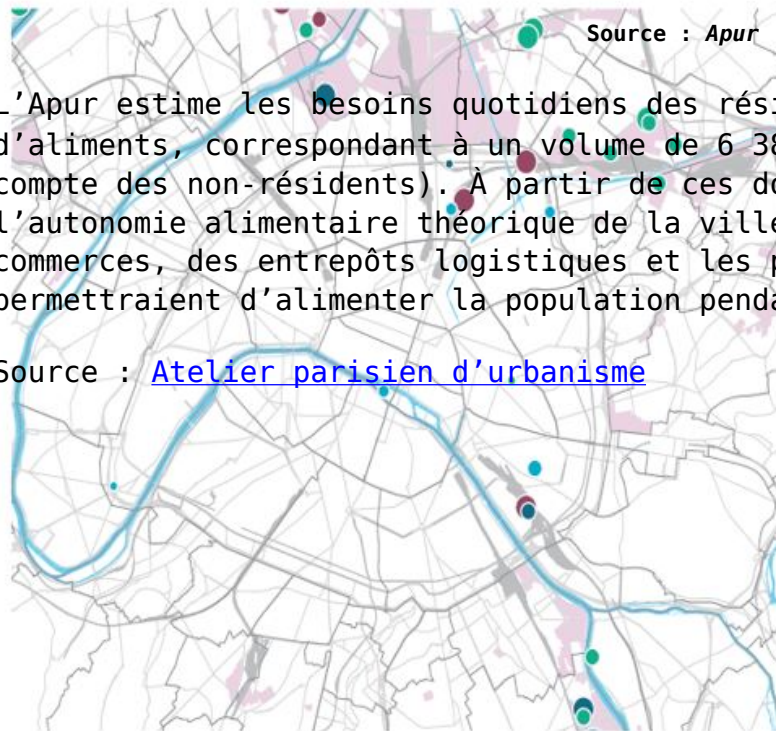


Réflexions sur l'autonomie alimentaire de Paris

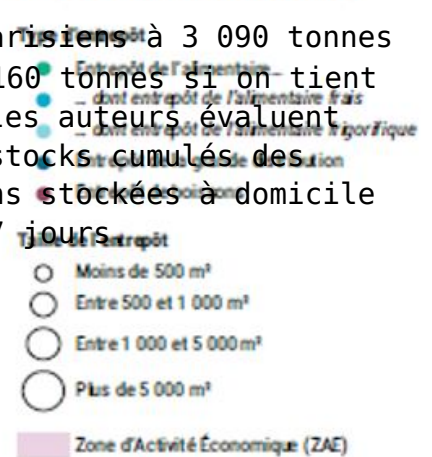
19 décembre 2024

Une note de l'*Atelier parisien d'urbanisme* (Apur) publiée en octobre 2024 fait le point sur l'approvisionnement alimentaire de Paris et de sa métropole. L'étude, commandée par la Ville de Paris, quantifie les besoins nécessaires à l'alimentation de la population parisienne : denrées, capacités de stockage, flux logistiques, modes d'acheminement, etc. Elle distingue les quantités nécessaires aux résidents et celles qui tiennent compte des repas consommés par les non-résidents (actifs travaillant à Paris, étudiants non-résidents, visiteurs et touristes). Elle présente des cartes localisant les lieux de production, de transformation, de stockage, de vente et de consommation hors domicile (figure).

Sites logistiques liés à l'alimentation à Paris



SITES LOGISTIQUES LIÉS À L'ALIMENTATION À PARIS



L'Apur estime les besoins quotidiens des résidents parisiens à 3 090 tonnes d'aliments, correspondant à un volume de 6 380 m³ (4 160 tonnes si on tient compte des non-résidents). À partir de ces données, les auteurs évaluent l'autonomie alimentaire théorique de la ville : les stocks cumulés des commerces, des entrepôts logistiques et les provisions stockées à domicile permettraient d'alimenter la population pendant 5 à 7 jours.

Source : [Atelier parisien d'urbanisme](#)